

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2008.**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	24
Procurations	00
Absents	03
Votants	23
Convoqués le 10/09/2008	
Affiché le 08/10/2008	

L'an deux mille huit et le seize septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, M.BROS Mmes BOUFFARTIGUE, GRANDET, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M.TURREL, Mme LIBRET LAUTARD, M. PESSANT, Mme PAILHES, Mme LAUTRE, M. BARRAU, Mme GREGOIRE, M. DORET, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, Mme LANGLADE-MAZIC, M. PONS, Mme DARNISE, M. PEDRO, Mme MONNEY.

Etaient absents : M. BENARFA, M.MASSIP-PAILHES, M.BENAC.

La séance est ouverte à 21h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

Mme GUIHUR Nelly est désignée pour être secrétaire de séance.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

2. Approbation du procès verbal de la séance du 15 juillet 2008.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 15 juillet à 21 heures.

Aucune observation n'est formulée.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

3. Syndicat Mixte pour la Protection de l'Environnement (SMPE).

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Mlle Nathalie CMBUS, déléguée titulaire au SMPE et compte tenu de l'impossibilité pour Mme LANGLADE-MAZIC d'y siéger comme cela avait été envisagé lors du dernier Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un délégué titulaire tel que le prévoient les statuts du SMPE.

Monsieur le Maire ajoute, pour mémoire, que le délégué suppléant est Mme GOUBELET.

Suite à l'intervention de M. le Maire, Mme Langlade-Mazic indique que la participation à ce syndicat l'intéresse mais regrette de ne pas avoir les moyens pour le moment de s'y investir.

Monsieur le Maire propose d'inverser les délégations à savoir désigner Mme Goubelet en tant que déléguée titulaire et Mme Langlade-Mazic comme déléguée suppléante.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ajoute que les activités de ce syndicat ont évolué ; à l'origine il s'agissait d'une structure un peu « fantaisiste » ; aujourd'hui le SMPE travaille au plus près des collectivités locales en développant des thèmes d'actualité qui nous intéressent.

Avant de passer au point suivant, Monsieur le Maire donne la parole à M. Turrel , adjoint délégué à la culture et à la communication, afin qu'il rappelle les raisons qui nous ont menés à nous équiper d'un vidéo projecteur pour projeter l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Mr Turrel explique tout d'abord que cet équipement permettra au public de prendre connaissance de l'ordre du jour ; ordre du jour qui permettra d'inclure des plans et photos. Au fur et à mesure chaque adjoint contribuera à alimenter ce document pour le rendre le plus attractif possible.

Il ajoute enfin que la synthèse des points les plus importants est projetée sur écran ; les adjoints complètent.

4. Cimetière : proposition de tarifs dans le cadre des reprises de concessions.

Madame Libérati, adjointe déléguée au Cadre de vie, expose que le but de la reprise de concessions est de récupérer des places disponibles abandonnées et d'améliorer l'organisation et la circulation du cimetière.

Madame Libérati explique la procédure qui a amené à la reprise des concessions, objet de ce vote : un 1^{er} procès verbal constatant l'état d'abandon avait été dressé le 25/03/2003 suite à l'invitation des descendants et successeurs des titulaires de concessions. Après affichage en Mairie et au cimetière de ce dernier, un 2nd procès verbal du même type avait été rédigé le 27/03/2006. Un mois après la notification de ce dernier, le Maire avait donc saisi le Conseil Municipal pour se prononcer sur la reprise.

Aujourd'hui, il y a lieu de se prononcer sur les tarifs de vente de 75 tombes et 23 caveaux.

Lors de la commission Cadre de vie du 16/07/2008, des propositions ont été faites :

- les concessions seront proposées vides ; la mairie procèdera donc, à ses frais, aux réductions de corps et dépôt dans l'ossuaire et cela pour un montant de 34 795 €.

Mme Libérati précise que toutes les tombes sont répertoriées et photographiées ; elle signale aussi que le nombre de places sera déterminé à l'ouverture des caveaux.

- 4 caveaux seront démolis pour un coût de 5115 € ; Mme Libérati fait remarquer que les décorations (bordures, croix,...) en pierre blanche seront récupérées et pourront être utilisées pour l'aménagement du cimetière ou pour d'autres caveaux.

- Pour un caveau en l'état, sur une concession de 50 ans, si la fosse intérieure bâtie est en bon état :

Le **minimum** requis sera :

Prix de la concession : 510 € (tarif fixé lors du vote du budget 2008)
Caveau de 2 places : + 800 € (forfait)
Si monument en hauteur : + 500 € (forfait)
1810 €

Pour 2 places supplémentaires, il faudra rajouter : 400 € (forfait)

Le **maximum** possible sera donc, pour une concession avec 6 places et un monument en hauteur, de **2610 €**.

Mme Libérati fait remarquer que l'achat d'un caveau neuf est très supérieur à l'achat d'une concession dans le cadre de cette procédure de reprise.

- Parmi les caveaux, la commission retient 3 monuments intéressants pour leur architecture dont la mise en vente pourra être réalisée sous conditions :

*non démolition du monument.

*restauration sur le même lieu

*que l'architecture et ses sculptures conservent leur caractère initial après rénovation.

Le prix de ces 3 monuments sera établi à la demande et après avoir déterminé le nombre de places.

Mme Libérati conclut en indiquant qu'il ne s'agit pas de gagner de l'argent sur ces ventes ; toutefois si l'opération était positive, les recettes pourraient être affectées à l'aménagement du cimetière.

Mme Grégoire s'interroge sur la différence entre un caveau et une tombe et sur l'assurance que l'on aura que ces objets de culte évoqués plus haut ne disparaissent pas.

Mme Libérati indique qu'une tombe est vendue au prix de la concession. Quant aux objets de culte, Monsieur le Maire rappelle que les tombes sont vendues comme un terrain et sont libérées de tout accessoire. Il insiste sur le fait que cette procédure nous permet de retarder la création d'un nouveau cimetière.

Suite à l'interrogation de M. Pedro, Monsieur le Maire indique qu'il existe un règlement du cimetière qui régit notamment les modalités de vente des concessions ; ce règlement précise notamment que seul un carbonnais peut se porter acquéreur d'une seule concession à la fois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les propositions de la commission ainsi que les nouveaux tarifs en précisant que la commission devra faire des propositions concrètes concernant les 3 monuments particuliers.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

5. Vente de terrains et conclusion d'un bail emphytéotique avec la SA Les Chalets.

* Vente de terrains lotissement du Logis.

Monsieur le Maire rappelle que la SA Les Chalets a repris le projet de construction de logements sociaux au lotissement du Logis ; projet initialement mené par l'OPDHLM de la Haute Garonne.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu de vendre à la SA les Chalets 3 parcelles du lotissement du Logis pour y édifier des logements sociaux. Les terrains concernés sont les suivants :

F 1433 d'une superficie de 19 a 12 ca

F 1445 de 11 a et 94 ca

F 1436 de 11 a et 29 ca

Le prix de cette cession a été négocié à 85 000 €.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux devraient commencer avant la fin de l'année

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur cette vente ainsi que l'autorisation de signer l'acte authentique et toutes les pièces utiles à la conclusion de cette vente.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

* Bail emphytéotique concernant l'ancienne gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle que la SA Les Chalets est chargée de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et la création de logements neufs.

Le terrain d'assiette de l'ancienne gendarmerie fera l'objet d'un bail emphytéotique avec une redevance annuelle de 15 000 €.

Le terrain d'assiette des constructions neuves fera l'objet d'une cession d'un montant de 28 000 €.

M. Barrau demande si la vente de ce terrain ne va pas empêcher, au terme du bail emphytéotique, de développer un quelconque projet sur l'ancienne gendarmerie.

Monsieur le Maire confirme qu'il sera difficile de faire autre chose que du logement sur ce bâtiment.

Suite aux questions de M. Pessant, Monsieur le Maire indique que le terrain, objet de la vente, fait 925 m² et que le montant des loyers est automatiquement régulé par le zonage auquel nous appartenons et qui est déterminé par la loi ; en l'occurrence il s'agit de la zone 3.

Dans l'attente du projet de bail, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal un avis de principe sur ces transactions.

Votant : 24 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstentions : 3 (M. Barrau, M. Pedro et Mme Monney) Adopté à la majorité

6. Avenant au marché de travaux de la Trésorerie du Volvestre.

Madame Bouffartigue, adjointe déléguée aux bâtiments communaux et génie urbain, rappelle le montant initial du coût prévisionnel des travaux de réhabilitation d'un ancien bâtiment en trésorerie concernant le lot n°1 (démolition gros œuvre) sur lequel s'était engagé le maître d'œuvre : 168 031.62 € HT.

Des travaux supplémentaires étant nécessaires, Madame Bouffartigue explique qu'il y a lieu de présenter un avenant :

- Couronnements briques foraines pour un montant de 1 457.39 € HT :

Ces travaux correspondent à la fourniture et la mise en œuvre des briques foraines en couronnement des deux murs pignons de la future Trésorerie. Cet ouvrage n'était pas prévu initialement, il permet une meilleure protection des pignons en cas d'intempéries et ajoute à l'esthétique du bâtiment.

- Pignons en siporex et bac acier pour un montant de 5 881.80 € HT :

Ces travaux correspondent à la modification des maçonneries et toiture côté Garonne, afin de diminuer le poids des ouvrages créés (remplacement parpaings béton par Siporex et plancher hourdis par bac acier). Cette modification a été demandée à la suite de l'étude de sol complémentaire effectuée sur site et des préconisations du bureau de contrôle.

- Renfort plancher existant d'un montant de 9 936.08 € HT :

Fourniture et mise en place de renforts métalliques au niveau du plancher existant de l'entrée, et en reprise de fissures verticales sur maçonnerie, non décelables avant démolition. Les sondages

effectués lors des démolitions ont confirmé la faiblesse du plancher actuel et la nécessité de renforcer les maçonneries au droit des fissures.

Madame Bouffartigue expose que le montant du marché est donc porté à 185 306.89 € HT, soit 221 627.04 € TTC. La plus-value s'élève donc à 10.28 % du marché initial.

L'avenant a été examiné en commission d'appel d'offre ; celle-ci a émis un avis favorable le 12/08/2008.

M. Pons ainsi que d'autres conseillers déplorent cette situation.

Monsieur le Maire explique que les bureaux de contrôle se couvrent de plus en plus et exigent donc des contraintes supplémentaires pour éviter tout risque même le plus improbable. Monsieur le Maire ajoute également qu'il s'agit de travaux de réhabilitation sur lesquels les aléas sont plus forts que sur les travaux neufs.

Mme Bouffartigue fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Trésorerie Générale (TG) quant à la conservation de 2 ouvertures donnant sur le jardin de la Banque Courtois ; ouvertures qui initialement devaient être obturées. Le surcoût de 3000 € devra être soumis à la Commission d'Appel d'Offre puis au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire préconise que les avenants qui seront la conséquence d'une demande supplémentaire de la TG soient répercutés sur le montant du loyer.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer cet avenant ainsi que toutes les pièces utiles s'y rapportant.

Votant : 24 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstentions : 2 (M.Pedro et Mme Monney)
Adopté à la majorité

7. Programme Départemental 2009 : Alimentation en Eau Potable.

Madame Bouffartigue expose au Conseil Municipal les possibilités d'inscription de la commune sur le programme 2009. Trois zones sont concernées et sont énumérées par ordre de priorité comme suit :

- la zone du chemin de la Dourdouille.
- la route du Baqué.
- la route de Lafitte et chemin de Naudon.

Mme Bouffartigue explique que les 2 premières zones concernées le sont dans la perspective d'aménagement de la zone de Millet.

Le 3^{ème} renforcement est rendu nécessaire par l'extension de la zone de Naudon.

Selon un devis estimatif, le montant de l'opération serait de 472 968.35 € HT. Mme Bouffartigue détaille le montant des travaux par zone.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Sur le budget d'Alimentation en Eau Potable :

<i>RECETTES</i>	<i>Montant</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>Montant</i>
Subvention Conseil Général (30%)	131 522.87 €	<i>Réseaux collecteurs</i>	
Emprunt	411 113.75 €	Travaux HT	438 409.55 €
		Honoraires, variation de prix...	15 300 €
		TOTAL HT	453 709.55 €
		TVA 19.6%	88 927.07 €
TOTAL TTC	542 636.62 €	TOTAL TTC	542 636.62€

Sur le budget communal :

<i>RECETTES</i>	<i>Montant</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>Montant</i>
Subvention Conseil Général (50%)	9 629.4 €	Poteaux incendie	
Emprunt	13 404.12 €	Travaux HT	19 258.8 €
		TOTAL HT	19 258.8 €
		TVA 19.6%	3 774.72 €
TOTAL TTC	23 033.52 €	TOTAL TTC	23 033.52 €

L'avance de la TVA sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 30 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Mme Grégoire demande comment sera couverte l'avance de la TVA.

M. Cot répond qu'on autofinancera la TVA.

M. Pedro demande si, dans le cadre de la lutte contre le plomb, la commune a des zones à risques.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a plus de réseaux en plomb qui constitue un danger surtout si l'eau stagne ; il reste par contre des branchements en plomb (moins de 5%) que l'on remplace lorsque l'on réalise des tranches de travaux (par exemple la rue Lucien Cassagne et le rue du Préau dernièrement).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération pour laquelle l'inscription en programmation est sollicitée ainsi que son montant
- d'approuver le plan de financement
- de solliciter du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de 131 522.87 €,
- de solliciter du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en annuité complémentaire correspondante,
- de s'engager à présenter en 2009 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec celui déposé lors de la demande d'inscription
- de s'engager à solder l'opération avant le 31 décembre 2012

Votant : 24 - Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 2 (Mme Darnise et Mme Monney) Adopté à la majorité
--

8. Programme Départemental 2009 : Assainissement.

Madame Bouffartigue demande l'inscription de la commune sur le programme départemental 2009 afin de réaliser les travaux suivants par ordre de priorité :

- zone de Millet : extension de réseau.
- zone de l'ancien Camping Avenue Frédéric Mistral : extension de réseau.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une autre solution puisse être étudiée concernant la zone de l'ancien camping en dehors du raccordement au poste de relèvement du lotissement du Logis.

Selon un devis estimatif, le montant de l'opération serait de 526 000 € HT. Mme Bouffartigue détaille le montant des travaux par zone.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

<i>RECETTES</i>	<i>Montant</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>Montant</i>
-----------------	----------------	-----------------	----------------

Subvention Conseil Général (30 %)	143 400 €	<i>Réseaux collecteurs</i>	
Emprunt	485 696 €	Travaux HT	478 000 €
		Honoraires, variation de prix...	48 000 €
		TOTAL HT	526 000 €
		TVA 19.6%	103 096 €
TOTAL TTC	629 096 €	TOTAL TTC	629 096€

L'avance de la TVA sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 18 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération pour laquelle l'inscription en programmation est sollicitée ainsi que son montant
- d'approuver le plan de financement
- de solliciter du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de 143 400 €,
- de solliciter du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en annuité complémentaire correspondante,
- de s'engager à présenter en 2009 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec celui déposé lors de la demande d'inscription
- de s'engager à solder l'opération avant le 31 décembre 2012

<p>Votant : 24 - Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 2 (Mme Darnise et Mme Monney) Adopté à la majorité</p>
--

9. Travaux d'urbanisation 2009.

Monsieur Bros, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, rappelle que lorsque nous souhaitons réaliser des travaux sur routes départementales, le Conseil Général doit préalablement prendre en considération l'étude réalisée par la commune. Après l'éventuelle prise en compte de cette étude, le Conseil Général inscrira l'opération en travaux sur son propre budget.

Il explique que les travaux sur chaussée sont réalisés par le Département et pris en charge à 100 % par lui. Les travaux sur trottoirs sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale et sont subventionnés de 10 % à 50 % par le Conseil Général. Les travaux d'assainissement et bordures sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale et subventionnés de 15 à 75 % par le Département.

Il explique qu'il s'agit de demander au Conseil Général l'inscription de certaines opérations en travaux. Pour chacune de ces opérations, le Conseil Municipal doit :

- approuver le projet et son plan de financement.
- solliciter l'inscription de l'opération au programme 2009 des travaux d'urbanisation.
- approuver la convention et autoriser le maire à la signer.
- solliciter l'aide du Conseil Général pour les travaux de la part communale.

Il s'agit de l'avenue de Toulouse ; sachant que concernant cette opération le Conseil Général a déjà inscrit cette opération en travaux en 2007 sur la partie du PR 30.7 au 31.6 (de la rue Henri Chanfreau jusqu'au feu tricolore de l'avenue Vincent Auriol)

Pour plus de cohérence Mme Bouffartigue propose d'inscrire cette opération dans un programme pluriannuel en 3 tranches distinctes et demande de reporter la subvention accordée sur la tranche 2 (PR 30.7 au PR 31.6) sur la tranche 1 (de la place de la République à la rue Henri Chanfreau)

Tranche 1	Montant des travaux : 542 065 € HT
Tranche 2	Montant des travaux : 431 086.50 € HT
Tranche 3	Montant des travaux : 276 031 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les points exposés ci-dessus.

Votant : 24 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 1 (M.Pedro) Adopté à la majorité
--

10. Mise en place de feux tricolores au carrefour de l'Avenue de Toulouse et de la rue Henri Chanfreau.

Madame Bouffartigue rappelle que ce projet avait été étudié lors du Conseil municipal du 08/04/2008. Le coût total de ce projet avait été estimé à 68 530 €.

Aujourd'hui, le SDEHG estime ce projet à 79 833 €. Mme Bouffartigue fait part des raisons qui engendrent ce surcoût : ajout d'un feu chez un particulier qui débouche dans le carrefour, lancement d'un nouveau marché pour lequel les conditions financières ont changé (hausse du prix du cuivre,...)

Plan de financement :

- TVA éligible au FCTVA	11 864 €
- part gérée par le Syndicat	32 036 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	35 933 €

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 24 - Pour : 23 - Contre : 1 (M.Pedro)- Abstentions : 0 Adopté à la majorité

11. Extension de l'éclairage public sur le chemin de Canabère.

Madame Bouffartigue explique que suite à une demande du 13/03/2008, le SDEHG a estimé ce projet à 7 348 €.

Plan de financement :

- TVA éligible au FCTVA	1 092 €
- part gérée par le Syndicat	4 128 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	2 128 €

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

12. Renouvellement du contrat pour le contrôle du peuplement des pigeons (SACPA).

Monsieur Le Maire rappelle que la signature du contrat initial avait été décidée lors du Conseil Municipal du 21/09/2006. Ce contrat arrivant à échéance, il y a lieu de le reconduire pour une période de 6 mois. Monsieur le Maire précise que pour le contrat du 01/07/2008 au 31/12/2008, la société SACPA ne nous fera payer que 5 mois soit 2300 € HT ; en effet en raison du vol de la cage

et conformément à la convention qui nous lie, la mairie a dû procéder à l'achat d'une nouvelle cage. SACPA a décidé d'en tenir compte en faisant un geste commercial. Monsieur Le Maire demande l'autorisation de reconduire ce contrat.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

13. Renouvellement de convention avec Saga Gaz industriels.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les 5 ans, la commune de Carbonne conclut une convention de mise à disposition de bouteilles industrielles (pour la soudure) avec l'entreprise Saga Gaz Industriels.

Il y a lieu de reconduire cette convention pour 5 ans. Le coût de la mise à disposition est de 500 € pour les cinq ans

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

14. Ressources humaines.

*** Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour le service communication.**

Monsieur Vignes, adjoint délégué au personnel et à la sécurité publique, informe qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet, suite à la demande de mutation d'un agent du service culture et communication.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

*** Création d'un poste de brigadier de police municipale à temps complet.**

Monsieur Vignes informe qu'il y a lieu de créer un poste de brigadier de police municipale à temps complet. En effet le choix lors du recrutement s'est porté sur un brigadier de police municipale et non sur un gardien de police municipale. Il est donc nécessaire d'ouvrir un poste de brigadier de police municipale et de fermer le poste de gardien de police municipale ouvert lors de la séance du 20 mai 2008. M. Vignes précise que Christine VERRIER rejoindra le service de Police Municipale le 3 novembre 2008.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

15. Motion contre la fermeture de 17 sites « unité client fournisseur » ERDF GRDF sur la région Midi-Pyrénées.

Monsieur le maire explique qu'une élue, membre titulaire de l'unité client fournisseur ERDF GRDF du Sud Ouest lui a écrit pour lui signaler la décision de la Direction de fermer 17 sites « unité client fournisseur » ERDF GRDF sur la région Midi-Pyrénées.

Cette élue nous demande de voter une motion en Conseil municipal contre la fermeture de l'accueil physique d'EDF de Carbonne.

M. Pessant indique qu'il faut soutenir cette délibération et que cette information doit être relayée dans le bulletin municipal pour permettre un retentissement au niveau de la population.

M. Pedro demande quels sont les autres moyens d'action possibles.

Monsieur le Maire indique que l'AMF a été saisie et que les 17 sites se rapprochent actuellement pour déterminer les actions à mener.

M. Pedro estime qu'il est important d'impliquer les usagers.

Monsieur le Maire souligne que la commission départementale des services publics a été saisie et doit donner un avis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, au travers de cette délibération :

- de protester contre cette nouvelle réduction du service public.
- le maintien, dans son intégralité, de l'accueil de proximité d'EDF/GDF à Carbonne, afin qu'il puisse continuer à répondre aux besoins de la population.
- la tenue d'une réunion de la commission départementale des services publics afin de trouver des solutions permettant que les changements de statuts des services publics ne nuisent pas à l'offre de service de proximité.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

16. Restauration des archives communales.

Monsieur le Maire explique qu'il appartient à chaque commune de faire restaurer ses archives et ce au vu de l'inspection réalisée par les archives départementales.

Une subvention du Conseil Général de 30% est possible suite à un contrôle technique et scientifique des services des archives départementales.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'association Histoires et Traditions Carbonnaises qui propose de cofinancer la restauration des archives à hauteur de 70 %.

Monsieur le Maire propose de leur demander une participation de 35 %.

Votant : 24 - Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Altissimo de Toulouse (31) pour la **réalisation d'une structure artificielle d'escalade au gymnase Abbal**. Le montant du marché est de 18 321.25 € HT soit 21 912.22 € TTC, conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Proludic de Vouvray (37) pour la **fourniture et la pose de jeux extérieurs avec dalle de sol, clôture et portillon pour le quartier du Claous**. Le montant du marché est de 25 573.18 € HT soit 30 585.52 € TTC, conformément au budget.

Mme Grégoire demande pourquoi les portillons situés au centre associatif ne sont pas fermés.

Mme Bouffartigue fait part des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'organigramme des clés.

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Actiman de Toulouse (31) pour l'acquisition d'une **mini pelle** (lot 1). Le montant du marché est de 33 000 € HT soit 39 468 € TTC et avec la même société pour l'acquisition d'une **remorque porte engin** (lot 2) **pour le service de l'eau**. Le montant du marché est de 5 600 € HT soit 6 697.60 € TTC, conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Espes de Portet sur Garonne (31) pour la **fourniture et la pose de clôture et portillon au groupe scolaire Henri Chanfreau**. Le montant du marché est de 8 160.60 € HT soit 9 760.08 € TTC, conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société H3 C Energies de Meylan (38) pour la **réalisation d'un prédiagnostic énergétique au groupe scolaire Henri Chanfreau**. Le montant du marché est de 4 140 € HT soit 4 951.44 € TTC, conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Chenay de Lafitte Toupière (31) pour la **réfection de la façade d'une partie du centre associatif et du CMPI**. Le montant du marché est de 6 693 € HT soit 8 004.83 € TTC, conformément au budget.

Mme Tempesta fait part au Conseil Municipal des effectifs du groupe scolaire Henri Chanfreau.
Ecole maternelle : 227 élèves soit 14 enfants de moins que l'année dernière
Ecole élémentaire : 395 élèves soit 9 enfants de plus que l'année dernière.

Suite à l'interrogation de Mr Doret, Monsieur le Maire indique qu'il y a 817 élèves au collège de Carbonne alors qu'il est prévu pour 600 élèves. Il ajoute qu'il a rencontré le nouveau principal qui lui a fait part de ses difficultés à gérer la situation.

Monsieur le Maire souligne qu'il est intervenu auprès du Président du Conseil Général afin d'obtenir que le transport scolaire soit reculé d'une heure le mercredi ; cela permettrait d'augmenter l'amplitude des cours nécessaire à cause de ce nombre important d'élèves. Un nouveau collège ouvrira ses portes à Longages en 2010.

Séance levée à 22h45

Le Maire

La secrétaire de séance